

Le Trait d'Union Éparchois



MAIRIE DE SAINT-YBARS

Bulletin municipal

n°43 – juin 2023

21|22 JUILLET
2023

SAINT YBARS
(Ariège)

TERRE DE COULEURS

**ASIAN DUB FOUNDATION
MAX ROMEO**

**BRAIN DAMAGE • TETRA HYDRO K • K.O.G
SHAOLIN X TRACY • PULCIPERLA
INUI • FULL DUB • WEEDING DUB &
VIBRONICS & NIA SONGBIRD**

SPECTACLES LE SAMEDI APRÈS-MIDI :
LA FAMILLE GOLDINI, CIE NOUS AUTRES, CIE LE COEUR DE LA GRENOUILLE
→ PARTICIPATION LIBRE →

RESTAURATION SUR PLACE & CAMPING GRATUIT

WWW.TERREDECOULEURS.ASSO.FR

Création graphique - Charlie Baudelgne - www.charliebaudelgne.com



ÉDITO

Cher.es ami.es, cher.es administré.es,

Ce nouveau numéro du journal local le "Trait d'Union Éparchois" est consacré à un bilan de mi-mandat. Ces trois années ont bouleversé les équilibres du monde et, par ricochet, notre environnement quotidien. Dès le début de ce mandat nous avons dû faire face à la pandémie du covid 19.



Qui aurait pu prévoir au 21ème siècle un tel évènement qui a considérablement bouleversé notre quotidien ? À cela s'ajoutent la guerre en Ukraine et la flambée des prix notamment ceux de l'énergie, qui rendent plus que jamais urgente la transition écologique.

Concernant ce dernier point, le changement climatique est bien là. Pour preuve la sécheresse que nous venons de vivre qui a un impact sur nos réserves d'eau. Même si la pluie est au rendez-vous en ce printemps, nous devons être vigilants et économiser l'eau, un bien public. La commune a décidé de donner l'exemple et cette année, malheureusement pour certains, le village ne sera pas fleuri afin d'économiser nos ressources en eau. Espérons que cette mesure ne sera que temporaire et que dans les années à venir nous pourrons à nouveau fleurir la Bastide.

Je ne saurai compléter l'actualité quotidienne actuelle, souvent morose, sans parler des violences faites aux élus. Il ne se passe pas une journée sans que les médias ne relatent des agressions. Même si pour ma part je n'ai jamais été victime de violences physiques, je peux vous certifier que les violences verbales, je connais ! Je peux témoigner également de nombreuses dégradations sur mon véhicule personnel. Dernièrement encore, ces dégradations ont fait l'objet de réparations à hauteur de 1 300 € dont 300 € à ma charge.

À chaque fois c'est la République et la démocratie qui sont attaquées. Jusqu'à quand cette situation va-t-elle durer ? personne ne peut le dire tant le mal est profond. Actuellement, nous ne disposons pas d'outil et de volonté afin de lutter contre ce fléau.

En ce qui me concerne, même si parfois il m'arrive d'avoir de la crainte, je puis vous assurer de toute ma détermination à faire appliquer les lois de la République en matière de stationnement, d'urbanisme, de nuisances sonores et de divagation d'animaux.

Dans sa séance du 15 avril 2023, le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif 2023. Comme depuis maintenant de nombreuses années, il a été voté sans augmentation des trois taxes. Ce budget consacre une bonne partie de ses dépenses à l'école. Cette année encore des travaux importants vont être réalisés, durant les vacances d'été, dans la classe GS/CE2 du rez-de-chaussée.

Avec les vacances d'été qui arrivent, les festivités vont être nombreuses. À chaque fois la même ambition est portée par les uns et les autres. Proposer des moments de plaisir, d'échange et de convivialité avec en plus le vivre ensemble. De la fête locale du 14 au 17 juillet au festival Terre de couleurs les 21 et 22 juillet en passant par l'organisation d'une soirée cinéma en plein air au mois d'août à la base de loisirs, petits et grands peuvent y trouver leur bonheur, avant d'attaquer la rentrée avec le désormais traditionnel vide grenier le 10 septembre. Et pour la troisième année consécutive, nous terminerons 2023 dans la joie et la bonne humeur en accueillant le Père Noël lors du marché de Noël le 17 décembre, journée de ravissement pour les petits comme pour les grands.

Merci à toutes et tous pour votre dévouement !

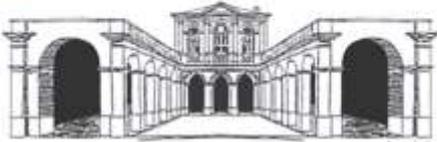
Parce que l'époque ne permet pas toujours de prendre la vie avec légèreté, alors profitons de cet été pour sortir, bouger, se rencontrer, philosopher et pourquoi pas construire ensemble le monde de demain.

Je souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances et un bel été

Très cordialement,

Le maire
Francis BOY

 **Mairie de Saint-Ybars**
Première Bastide Ariégeoise du XIII^e siècle



Adresse : Hôtel de Ville, Place Éparchoise - 09210 Saint-Ybars - France
Téléphone : 05 61 69 18 04 | Site internet : www.saint-ybars.fr
Courriel : mairie@saint-ybars.fr

Horaires d'ouverture

Mardi et mercredi	8h30-12h30	14h00-17h00
Jeudi au samedi	8h30-12h30	
Fermé le lundi		

Commenté [tg1]:

SOMMAIRE

Table des matières

LE C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES)	5
LES COMMISSIONS MUNICIPALES	6
FINANCES	6
ENVIRONNEMENT ET URBANISME	8
CULTURE, LOISIR ET COMMUNICATION	9
POINT SUR L'AVANCEMENT DE « L'ADRESSAGE »	10
... FLASH INFO... FLASH INFO... FLASH INFO... FLASH.....	11
SORTIE BOTANIQUE	11
LA COMMUNE S'ÉQUIPE	11
DEUX EXPOS NOUVELLES À SAINT-YBARS	11
COURS DE « YOGA DOUX »	13
DÉMOGRAPHIE ET POPULATION	13
VIE CITOYENNE	14
COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945	14
VIE SCOLAIRE	14
EN DIRECT DE L'ÉCOLE, LES ENFANTS VOUS PARLENT !!!	14
ATOUT MÔMES !	15
VIE ÉCONOMIQUE	15
TAXI DU JARDIN	15
NOTRE NOUVEAU PRATICIEN DE MÉDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE (MTC)	16
VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE	16
LE COMITÉ DES FÊTES	16
QUOI DE NEUF À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ?	17
VITALITÉ ÉPARCHOISE	17
ATELIER DE DESSIN-PEINTURE	18
DU CÔTÉ DE LA BANDA	19
CLUB DES AÎNÉS DE SAINT-YBARS	19
UNE AUTRICE PARMİ NOUS	20
VIE PRATIQUE	20
CÔTÉ COMPOSTAGE PARTAGÉ	20
NOTRE PÔLE SANTÉ	22
HORAIRES DES CARS DE SAINT-YBARS À TOULOUSE	23
LE MARCHÉ DE SAINT-YBARS	24
ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS DE SAINT-YBARS	24
NOS SERVICES PUBLICS	24
PRINCIPAUX COMMERÇANTS, ARTISANS ET ENTREPRISES	25
MANGEZ À SAINT-YBARS : RESTAURANTS	26
GITES ET CHAMBRES D'HÔTES	26
LOCATION SALLE DES FÊTES	27
CONCESSIONS FUNÉRAIRES / TARIFS *	27
CULTE À SAINT-YBARS	27
Liste des associations, essentielles à la vie du village	28
CONTACTS JEUNESSE	28
FAITS MARQUANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX	29

**Festival
Terre de couleurs**

P9

**Un taxi
à Saint-Ybars**

P15

**Un nouveau praticien
au cabinet médical**

P16

Saint-Ybars en fête !!!

P16



LES COMMISSIONS MUNICIPALES

FINANCES

La commission des finances travaille en amont de l'élaboration des différents budgets de la commune, puis veille à leur bonne exécution. Ainsi, elle :

- Prépare le budget communal
- Étudie les incidences sur les finances communales des décisions des élus municipaux
- Définit l'évolution des taux d'imposition communaux
- Définit la politique de subventions de la commune dans le tissu associatif
- Assure le suivi budgétaire
- Analyse la situation financière de la commune

État des finances communales à fin 2022

Un bon indicateur pour connaître la santé financière d'une commune est le calcul de sa **capacité de désendettement**. La soutenabilité de la dette d'une collectivité est en effet un critère essentiel de l'appréciation de sa solvabilité financière. Cette capacité de désendettement calculée en année. Elle permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

L'échelle d'évaluation indicative ci-dessous classe la situation des communes en fonction de leur capacité de désendettement. L'administration fiscale considère ainsi qu'une commune ayant une capacité de désinvestissement de plus de 11-12 ans est en situation critique.



Le graphe ci-dessus (© DGFIP) présente l'évolution de la capacité de désendettement de la commune de Saint-Ybars et la compare avec celle des communes de sensiblement même taille au niveau national.

Sur ce graphe a été également reportée, à titre indicatif pour l'année 2020, la capacité moyenne de désendettement des communes de même taille du département de l'Ariège et de la Région Occitanie.

Comme le montre ce graphe, avec la politique de désendettement menée jusqu'ici, la commune de Saint Ybars se trouve depuis trois ans dans une situation financière favorable. La capacité d'investissement de la commune nous a ainsi permis de poursuivre les travaux de réfection des classes de l'école sans avoir recours à de nouveaux emprunts.

Les taux d'imposition locaux 2023

- **Les taxes foncières**

Le calcul des taxes foncières se fait de la façon suivante :

Base d'imposition de la locative <i>(base fixe établie par les centres des impôts)</i>	X	Revalorisation annuelle de la valeur locative <i>(votée par le Parlement dans le cadre de la loi de finances)</i>	X	Taux d'imposition <i>(voté par les collectivités locales)</i>
--	----------	---	----------	---

Depuis 2018, la valeur du coefficient de revalorisation de la valeur locative est déterminée *en fonction du calcul de l'inflation, conformément au Code général des impôts*. Cette année **la valeur votée par le Parlement est de 7,1%**.

Dans cette période difficile et sur proposition des commissions des finances, la mairie de Saint-Ybars ainsi que la Communauté de communes Arize-Lèze ont toutes deux décidé de pas modifier leurs taux d'imposition respectifs comme en 2020, 2021 et 2022.

Pour mémoire, l'État a décidé l'année dernière de compenser la perte de recettes des communes liée à la suppression de la taxe d'habitation en versant aux communes la part de la taxe sur le foncier « bâti » qui revenait au département.

Dans ce budget, les taux des taxes foncières locales restent donc inchangés avec :

- Taxe foncière sur le bâti : 11,83 % (commune) + 21,15 % (département) = 32,98 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 84,48 %

Cette année, malgré les efforts budgétaires de la commune et de la communauté de communes, les taxes foncières vont augmenter de 7,1 % en 2023 du fait de la revalorisation de la valeur locative votée par le Parlement.



Le trait d'union éparchois

• La taxe d'habitation

Cette année, la commune a retrouvé la compétence sur les taux de la taxe d'habitation concernant « *les résidences secondaires et les logements vacants* ». Pour lutter contre les nombreux logements vacants sur la commune, la commission a envisagé d'augmenter uniquement cette taxe cette année. Cependant la loi ne le permet pas, l'augmentation devant être identique sur les trois taxes.

Dans ce budget, le taux de la taxe d'habitation reste donc de même inchangé : 17,89%

• La taxe sur les déchets ménagers

Cette année, la taxe sur les déchets ménagers va légèrement progresser et passer de 14,7% en 2022 à 16,04% en 2023.

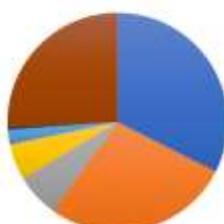
Le budget primitif 2023

Le budget 2023 a été voté à l'unanimité par le conseil municipal de Saint-Ybars le 15 avril 2023. Ce budget s'inscrit dans la continuité du budget précédent qui s'établissait à 1 224 k€ pour l'année 2022. Il est en équilibre en section fonctionnement et en suréquilibre en section investissement comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	751 909,00 €	508 468,00 €	1 260 377,00 €
Dépenses	751 909,00 €	426 468,00 €	1 178 377,00 €

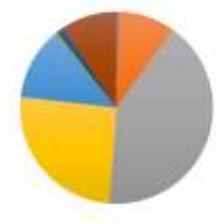
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses



011-Charges à caractère général : Cantine scolaire, fournitures scolaires, eau et assainissement, électricité, carburants, entretien des espaces verts, matériels et produits d'entretien, assurances, téléphone, informatique...	244 326 €
012-Charges de personnel et frais	206 450 €
14-Atténuations de charges : Fond national de garantie individuelle des ressources communales, fond de compensation de la communauté de communes Arize-Lèze	48 681 €
65-Autres charges de gestion courantes : Subventions aux associations, consommables école, indemnité élus, expert-comptable...	39 802 €
66-Charges financières : Intérêt des emprunts	14 700 €
67-Charges exceptionnelles	1 886 €
68-Dotations aux amortissements	3 484 €
DEPENSES REELLES	599 339 €
23-Virement section investissement	192 570 €
042-Opérations d'ordre entre sections	0 €
DEPENSES D'ORDRE	192 570 €
DEPENSES TOTALES	751 909 €

Recettes



013-Atténuation des charges : Remboursement arrêt maladie...	3 000 €
70-Produits des services et vente : Cantine scolaire, dotations des communes du RPI, loyer de la Poste...	71 750 €
73-impôts et taxes	310 334 €
74-Dotations et participations	192 461 €
75-Autres produits gestion courante : Loyers (chalets, appartements communaux)	81 000 €
77-Produits exceptionnels	3 380 €
RECETTES REELLES	671 925 €
042-Opérations d'ordre entre sections : Travaux en régie du personnel	10 000 €
RECETTES D'ORDRE	10 000 €
002-Résultat positif reporté	69 984 €
RECETTES TOTALES	751 909 €



SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

10-Dotations fonds de réserves	0 €
16-Remboursements emprunts : +72 k€ / Remboursement de prêt relais réalisé en attente de recevoir les subventions / travaux	160 790 €
20-Immobilisations incorporelles : Frais d'études, de documentation...	2 000 €
204-Subventions d'équipements : Opération de rénovation de façades	1 600 €
21-Immobilisations corporelles : Travaux sur l'école, les chalets, la voirie, la pose des bornes enterrées de collecte des déchets ménagers, le matériel informatique...	95 885 €
23-Immobilisations en cours : Solde des travaux de confortement de la berge du lac de la base de loisirs	27 000 €
DEPENSES REELLES	287 235 €
040-Opérations d'ordre : Travaux en régie du personnel	10 000 €
041-Opérations patrimoniales	60 553 €
DEPENSES D'ORDRE	70 553 €
001-Solde d'exécution négatif reporté	68 680 €
DEPENSES TOTALES	426 468 €

Recettes

10-Dotations fonds de réserves	130 150 €
13-Subventions d'investissement : Subventions pour l'école, l'informatique, dotations d'équipements...	41 895 €
16-Emprunts et dettes assimilées : Emprunt de 82 k€ en suréquilibre / financement des travaux prévus + Caution locataire chalets	83 500 €
024-Vente engins et véhicules	0 €
RECETTES REELLES	255 545 €
040-Opérations d'ordre entre sections	0 €
041-Opérations patrimoniales	60 553 €
021-Virement de la section fonctionnement	192 570 €
RECETTES D'ORDRE	253 123 €
RECETTES TOTALES	508 468 €

Le budget 2023 a été voté à l'unanimité par le conseil municipal de Saint-Ybars le 15 avril 2023. La situation financière de la commune s'est nettement améliorée avec une capacité de désendettement et une capacité d'autofinancement nette dans la moyenne départementale.

Cependant les subventions promises il y a deux ans pour les travaux de l'école (72 000 €) n'ont pas encore été perçues et la commune doit rembourser cette année le prêt relais qui avait été contracté. Si ces subventions n'arrivent pas avant l'automne prochain, le remboursement à la charge de la commune va impacter fortement la trésorerie à la fin de l'exercice 2023.

Pour financer tout de même les travaux essentiels prévus cette année dont les dépenses prévues peuvent être difficilement repoussées : école, bornes enterrées / collecte des déchets recyclables et des déchets ménagers, remplacement borne incendie, voirie...) pour un budget global de 82 000 €, il a été décidé de recourir à un emprunt comme proposé par le percepteur.

Cette année le budget primitif sera ainsi en équilibre pour la section « Fonctionnement » et en suréquilibre pour la section « Investissement », le montant du prêt étant ajouté aux recettes en Investissement.

Laurent ROUSSEL
Vice-président de la commission des Finances

ENVIRONNEMENT ET URBANISME



Le PLUi : où en sommes-nous ?

Nous entrons dans la 4^e phase du projet : les OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation). L'objectif est d'arrêter le PLUi printemps 2023 pour une approbation mi 2024





Les objectifs principaux



Avant de pouvoir arrêter le PLUi, nous devons créer les OAP si besoin et surtout établir le règlement écrit et graphique qui sera commun aux 27 communes de la Communauté de Communes Arize-Lèze.



Crédit image : Bureau d'étude CITTANOVA

À savoir :

La loi Climat et Résilience fixe un objectif d'atteindre en 2050 « [...] l'absence de toute artificialisation nette des sols [...] », dit « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN). Elle a également établi un premier objectif intermédiaire de **réduction de moitié du rythme de la consommation d'espaces dans les dix prochaines années** (2021 – 2031).

<https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols>

Pour tout renseignement sur l'avancement du PLUi, nous vous invitons à consulter le site de la Communauté des Communes Arize/Lèze.

[Rubrique Urbanisme. https://www.arize-leze.fr/Urbanisme-15-.html](https://www.arize-leze.fr/Urbanisme-15-.html)

CULTURE, LOISIR ET COMMUNICATION

Chères Éparchoises, chers Éparchois,

Tout d'abord, nous sommes très heureux de vous retrouver dans cette nouvelle édition du Trait d'Union et de vous annoncer les diverses festivités qui vont se dérouler au sein de notre commune cet été.

Le trait d'union éparchois



Tout d'abord, quelle belle surprise de pouvoir accueillir pour la 2e année le **Festival Terre de Couleurs** qui sera présent **sur notre commune les 21 et 22 juillet 2023**, avec des artistes prestigieux. Cet événement va nous apporter beaucoup de convivialité et de très bons moments de partage. **Réservez donc ces dates !!!**



Nous allons également réitérer la projection de séances de **cinéma de plein air**, en collaboration avec l'association l'Estive de Foix. Pour des

questions de disponibilité de leur part, et une perte de leurs subventions, nous ne pouvons dans ce cas réaliser qu'une seule séance au lieu de quatre comme l'année dernière. Celle-ci se déroulera **au bord du lac le 1er août à 22 h avec le film "Les Trois mousquetaires"** sorti en 2023. Parallèlement, nous recherchons un autre organisme susceptible de nous proposer un service équivalent à des prix avantageux et nous ne manquerons pas de vous informer du résultat de ces recherches.



Par ailleurs, nous vous annonçons la remise en activité du **club de tennis de Saint-Ybars** avec de nouveaux dirigeants et un nouveau mode de fonctionnement.

Bien sûr, d'autres manifestations verront le jour jusqu'à la fin de l'année, à commencer par la **soirée Karaoqué du 16 septembre**. Nous vous tiendrons informés des événements suivants dès qu'ils seront mis en place.



Je souhaitais également remercier tout particulièrement les personnes de la commission Culture Loisir et Communication qui s'investissent afin que l'information municipale diffusée soit toujours excellente, claire et précise, tant sur notre journal que sur les réseaux sociaux.

Enfin, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des idées pour dynamiser notre commune !!!!

Je vous dis à très bientôt et prenez soin de vous et de vos proches.

Catherine FASSEUR

Vice-présidente de la commission Culture Loisir et Communication

Le trait d'union éparchois



POINT SUR L'AVANCEMENT DE « L'ADRESSAGE »

Point sur l'avancement de « l'Adressage »

Je tiens à rappeler que cette démarche engagée par la municipalité vise à **l'amélioration des services rendus aux citoyens de la commune de Saint-Ybars** grâce à une localisation précise de votre domicile notamment pour votre sécurité (intervention des services d'urgence, gendarmerie) et pour garantir l'efficacité des services (facteurs, livraisons, fibre, réseaux).

D'après les dernières informations transmises par les services postaux, dans les prochains mois seuls les courriers et colis envoyés avec une adresse correctement libellée et à une habitation disposant d'une boîte aux lettres conforme et localisée dans le domaine public seront bien distribués. En cas d'absence de boîte aux lettres, le courrier devra être récupéré directement à la Poste du Fossat. En cas d'adresse inexacte, le courrier sera retourné à l'expéditeur.

Rassurez-vous, avant d'en arriver là, la Poste prévoit d'envoyer un courrier de sensibilisation et de rappel sur l'importance à disposer d'une adresse fiable aux Eparchois qui n'ont pas encore entrepris ces démarches.

Pour continuer à recevoir le courrier, vous devez donc, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait :

- ⇒ installer une boîte aux lettres (réglementaire) au bout de votre chemin d'accès privé en limite de la voie publique desservant votre propriété (*les boîtes aux lettres actuellement situées dans le domaine privé ne seront prochainement plus desservies par les services postaux*) ;
- ⇒ disposer d'une plaque avec le numéro de l'habitation apposée sur votre boîte aux lettres ou sur tout autre support visible de la voie publique ;
- ⇒ avoir procédé au changement d'adresse auprès des différents organismes.

Les plaques de dénomination des voies et numérotation des habitations du village ont été directement posées par les employés municipaux en début d'année.

Pour ce qui concerne les autres habitations, les propriétaires (ou à défaut les locataires avec accord des propriétaires) doivent procéder eux-mêmes à la mise en place des plaques avec les numéros des habitations **car leur emplacement peut être varié et dépendant de leurs choix (sur la boîte aux lettres, sur un muret...)**.

Ces plaques sont disponibles à la mairie depuis le mois de janvier dernier. Il reste cependant encore à cette date de **nombreuses**



plaques qui n'ont pas encore été retirées !

Pour effectuer votre déclaration de changement d'adresse, nous vous conseillons de déclarer celle-ci en renseignant vos nouvelles coordonnées directement sur le site du Service Public à la page suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/R11193>.

Ce site permet de déclarer votre changement d'adresse en une seule opération auprès des **principaux** organismes. Il n'est cependant pas exhaustif, il vous faudra ensuite informer directement un à un les autres organismes.

Liste des organismes à prévenir d'un changement d'adresse

- Le fournisseur d'électricité ;
- Le fournisseur de gaz ;
- Le fournisseur d'eau et d'assainissement ;
- Le fournisseur d'accès au téléphone et à internet ;
- Les impôts ;
- La CPAM ;
- La CAF ;
- La banque ;
- L'assurance maladie ;
- L'assurance habitation ;
- L'Agence Nationale des Titres Sécurisés pour la carte grise ;
- Le Service Public pour la carte électorale ;
- L'Urssaf ;
- Le Pôle Emploi ;
- Les abonnements loisirs ;
- Le cas échéant, l'école.

Enfin, n'oubliez pas les sites de vente en ligne, vos commandes ne seront plus mises en instance en agence postale comme c'est le cas pour l'instant mais bel et bien retournées à l'expéditeur...

Laurent ROUSSEL



Le trait d'union éparchois

...FLASH INFO...FLASH INFO...FLASH INFO...FLASH

SORTIE BOTANIQUE



Le samedi 29 avril, l'herboriste Claire JIJUN nous a invité à découvrir l'usage alimentaire et naturopathique de nos "mauvaises herbes".

Quelle plante ? Comment la reconnaître ? Quand la cueillir ? Comment la préparer ? À quoi sert-elle ? Quelles sont ses contre-indications ? À qui la conseiller ?

Au cours de cette balade champêtre, nous avons

croisé de nombreuses espèces comestibles et médicinales telles que la moutarde blanche, l'ortie, la lampsane, le passerage drave (brocolis sauvage), la laitue "serriola" (ancêtre de la laitue cultivée), le gaillard, la doucette, le maceron, l'aubépine, l'églantier, le noisetier, la pâquerette, le plantain, le pissenlit, l'achillée millefeuille...

Nous avons également eu l'occasion d'observer de jolis spécimens d'orchidées et de messicoles comme l'Adonis goutte de sang ainsi que la fameuse Jacinthe de Rome (espèce rare et protégée) !

Magali BERLANA



LA COMMUNE S'ÉQUIPE



La commune de SAINT-YBARS a la particularité de posséder une superficie importante d'espaces verts qu'il faut tenir entretenue. Chaque phase de tonte

nécessite plus de 100h de travail et souvent dans des talus escarpés réalisés à la main à l'aide d'une débroussailluse.

Afin d'améliorer la productivité mais surtout de limiter la pénibilité du travail pour le personnel communal, il a été décidé d'acquérir une mini épareuse ainsi qu'une nouvelle tondeuse broyeuse. Le



coût de cet investissement se monte à 13 440 € TTC inscrit dans le budget 2022.

Depuis le début de la saison de tonte, le personnel communal s'est accommodé à l'utilisation de ces

deux nouveaux outils. Après plusieurs emplois, le constat est sans appel. Les utilisateurs sont unanimes sur la qualité du travail et constate une amélioration des conditions de travail avec une diminution de la pénibilité.

Merci au personnel communal pour son dévouement et sa motivation à tenir les espaces verts bien entretenus.

DEUX EXPOS NOUVELLES À SAINT-YBARS

Pendant le weekend de l'Ascension a eu lieu l'**Exposition d'Arts Plastiques en hommage à Christine de Latour** qui nous a quittés en 2018 et l'avait organisée pendant plusieurs années.

Les neuf exposants, artistes amateurs de la commune ainsi que monsieur le maire et les administrés ayant répondu présents, ont participé au vernissage et ont partagé le pot de l'amitié suite au discours du maire et de moi-même, entre autres, membre de la Commission Culture et à l'initiative de cette exposition. Les journalistes de La Dépêche et du Petit Journal ont filmé et pris des photos pour écrire leurs articles.

Le trait d'union éparchois



Les quarante-quatre pièces présentées ont fait voyager les visiteurs tant dans les techniques plastiques que dans les styles et les thèmes abordés. Peintures, broderies, émaux, céramique. Le Japon, Saint-Ybars, la Bretagne, la guerre en Ukraine, Le Petit Prince, les animaux, les fleurs...

La moyenne des vingt visiteurs par jour a pu apprécier la variété et la qualité des œuvres exposées, partager leur avis et leur expérience concernant leur créativité dans une ambiance détendue et conviviale très agréable. Quelques achats ont été conclus.

Je remercie les artistes présents pour leur participation et leur confiance, les visiteurs, les personnes présentes aux permanences pour me tenir compagnie ou me remplacer.



« Mérens » : peinture à grand format

Barbara Meyer a vécu et grandi en Allemagne non loin de la frontière française. Parallèlement à sa carrière d'institutrice qu'elle n'a jamais quittée, elle a suivi le cursus des Beaux-arts auprès du peintre internationalement connu, Georg BASELITZ.

maintenant retraitée, c'est dans l'Ariège qu'elle a choisi de poser valises, pinces et chevalets pour y prati-



quer son art, ainsi que la randonnée, en toute quiétude. Au détour d'une de ses longues marches elle est tombée sur Mérens Les Vals et ses sources chaudes et c'est à cette rencontre avec la nature qu'elle doit l'inspiration de ces œuvres à grand format, qu'elle nous a fait l'honneur de nous présenter du 3 au 10 juin dans la salle du Conseil.



D'apaisantes à presque dérangeantes, ses œuvres ne laissent pas indifférent... Merci à elle de nous les avoir confiées quelques jours...

Agnès MALBREIL, membre de la commission Culture



Le trait d'union éparchois

COURS DE « YOGA DOUX »



Chaque mercredi, à 18h30, Magalie propose des cours de yoga doux à la salle des fêtes ou au bord du lac de Saint-

Ybars.

Ce type de yoga, inspiré du « Hatha Yoga », permet de ralentir nos rythmes toujours plus effrénés et de prendre une pause pour soi. Son rythme, relativement lent, permet à chacun d'adapter le travail corporel selon ses ressentis, ses capacités physiques et ses besoins. Il convient à toute personne souhaitant axer sa pratique vers l'intériorisation, une écoute de soi, bienveillante, intense.

Chaque cours comporte des séquences de postures corporelles, de respiration en conscience, des étirements et une relaxation méditative. Sur le tapis, il n'y a pas de compétition, nous

apprenons à nous respecter et à écouter les limites de notre corps.

Les bienfaits sont nombreux...pour en citer quelques-uns...le yoga doux permet d'améliorer la qualité du sommeil, relâcher les tensions physiques et mentales, diminuer la pression artérielle, améliorer la posture, renforcer les muscles, réguler l'humeur, apprendre à mieux gérer le stress et les émotions.

En un mot, ce type de yoga est apaisant, libérateur et régénérant !



Si vous souhaitez participer à compter du mois de septembre, contacter Magalie

☎ 07 83 89 95 80

DÉMOGRAPHIE ET POPULATION

NAISSANCES

Swann CIREDERF, fils de Stanley CIREDERF et de Laure PEDEZERT né le 18 mars 2023

Maïwenn FERRASSE LE GOULVEN, fille de Sébastien FERRASSE et de Gaëtane LE GOULVEN, née le 23 mai 2023



DÉCÈS

Marie ROUCH décédée le 30 janvier 2023 à l'âge de 95 ans

Marius MIGOTTO décédé le 16 février 2023 à l'âge de 87 ans

Michel BALDONI décédé le 1^{er} mars 2023 à l'âge de 71 ans

John HOLLINGWORTH décédé le 17 mars 2023 à l'âge de 67 ans

Laure BERGÉ décédée le 13 avril 2023 à l'âge de 87 ans

José Maria CUESTA décédé le 06 mai 2023 à l'âge de 71 ans

Christian MAURAN décédé le 15 mai 2023 à l'âge de 72 ans

François MASSET décédé le 1^{er} juin à l'âge de 65 ans



MARIAGES

Raphaël BAZIER et **Maïté LEROY** le 29 avril 2023





VIE CITOYENNE

COMMÉMORATION
DU 8 MAI 1945



Le premier s'intitule « Pharaon ! ». C'est l'histoire d'un jeune roi africain qui veut se marier. C'est pourquoi il part conquérir l'Égypte. Ayant réussi, il devient pharaon. Enfin il peut se marier avec la jeune princesse qu'il aime. Nous avons adoré car la jeune fille est libre grâce au pharaon.

Gabriel, Ozyane, Rose

Le deuxième s'appelle « Le beau sauvage ». Ce court-métrage est créé en ombres chinoises. C'est l'histoire d'un méchant seigneur, de son fils et d'un prisonnier. Le fils est condamné à mort parce qu'il libère le prisonnier. Mais il échappe à sa condamnation et le petit garçon devient le beau sauvage qui protège la forêt. Nous avons aimé car le fils a convaincu le seigneur de ne plus faire de mal.

Ethan, Gabriel, Rafael

Le troisième s'appelle « La princesse des roses et le prince des beignets ». C'est l'histoire d'un prince qui s'est échappé de sa ville et d'une princesse qui est prise au piège dans un palais par son père. Nous avons aimé parce que ça se termine bien.

Eden, Gianni, Timéo, Wassim

LA CLASSE MATERNELLE CUISINE

Le vendredi 10 mars, nous avons cuisiné un gâteau à la noix de coco.

C'est grâce à Lucile qui nous a rapporté du Vietnam de la noix de coco sucrée (elle a aussi ramené des bananes sèches et des fruits du Jacquier) que nous avons cuisiné ce gâteau.



Merci à Lucile de nous avoir donné l'idée de la noix de coco !

Pour le gâteau, on a mis du lait de coco, des œufs, de la farine, du beurre, du sucre et de la poudre de noix de coco (plus du sucre vanillé et de la levure pour le faire gonfler). Ensuite, on l'a mis au four pour le faire cuire et on l'a mangé pour le goûter. C'était délicieux !

Les élèves de la maternelle (MS)

LES RIMES DES ÉLÈVES DE GS

Nous avons créé des rimes en voyelles.

« La fée boit du café.
Un papa joue de l'harmonica.
Le papi mange un kiwi.
Dans la cabane, il y a une banane.
Le koala mange une pizza.
Le vélo a fait un bobo. »

Florent, Lou, Maëlys, Swan, Tristan



VIE SCOLAIRE

EN DIRECT DE L'ÉCOLE, LES ENFANTS
VOUS PARLENT !!!

CINÉMA : TROIS VOYAGES À TRAVERS LE MONDE

Le jeudi 15 décembre, nous sommes allés au cinéma d'Auterive (classes du CE1 au CM2). Nous avons regardé trois courts métrages.

Wassim, Gianni





« Le boa est dans le cinéma.
L'araignée est sur un carré.
Il y a un domino dans le lavabo.
Le fantôme mange de la pomme.
Le bébé a vu une araignée.
Les amis ont vu une fourmi. »

Aaron, Ewan, Léo, Léon, Pierre-Ambroise, Thomas



Laurence LÉGÉ et l'équipe pédagogique

ATOUT MÔMES !



On sait combien il est important que des parents se regroupent afin de créer une association pour collecter des fonds destinés à la réalisation de projets (marché de Noël, carnaval, Pâques,

sortie scolaire en fin d'année...)

Pour carnaval nous sommes remontés dans le temps grâce à l'horloge fabriquée par les enfants. La banda «Los Compañeros» a rythmé le traditionnel défilé dans les rues du village.

Les ventes de chocolats de Noël et de Pâques ont permis de faire un geste solidaire au profit des écoliers.

Pour préparer les festivités de Noël, les enfants et les petites mains de l'APE ont, cette année encore, créé de belles choses que vous avez découvertes aux marchés de Saint-Ybars et de Castagnac.



Le trait d'union éparchois

Nous avons clôturé l'année scolaire par notre traditionnelle kermesse de l'école qui s'est déroulée le 24 juin dernier. Merci pour votre nombreuse participation !



L'APE « Atout Mômes » (Association de Parents d'Élèves)

VIE ÉCONOMIQUE

TAXI DUJARDIN

En 2022, la société Taxi DUJARDIN se lance le défi de créer sa propre entreprise de transport de personnes.



« Grâce à monsieur BOY j'ai eu le projet de m'installer à mon compte sur la commune de Saint-Ybars, et ainsi gérer l'activité de A à Z.



Mon objectif est d'assurer un service de transport à la personne de qualité dans un véhicule propre et luxueux.

Ponctualité, professionnalisme et sérieux sont mes atouts.

Impliqué dans mon métier, je suis disponible 7j/7 et 24h/24 sur toutes les distances, y compris l'ensemble des pays européens.

Le trait d'union éparchois

J'interviens dans différents domaines : événements professionnels, aéroports, gares et trajets privés. »



TAXI DUJARDIN

Commune de stationnement : Saint-Ybars

☎ : 06 35 90 79 35

NOUVEAU PRATICIEN DE MÉDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE (MTC)



Après de nombreuses années, Sylvain SCHOTT arrête son activité de praticien au cabinet médical de Saint-Ybars. Il nous confie maintenant à Patrick SALVAGIOTTI, titulaire du Diplôme National de Médecine Traditionnelle Chinoise et diplômé de la FLETC de Toulouse ainsi que de l'institut Liang Shen de

Genève.

Après un an d'internat à l'hôpital DongZhiMen de Pékin, deux ans à l'Hôpital Public d'Alès (Vars) et plus de dix ans de pratique de MTC en cabinet, il se propose de soigner toute maladie ou problème de santé, à tous les stades : aigu, fébrile, chronique, dégénératif. Il pourra également vous accompagner dans la correction du terrain par une approche Hygiéno-Diététique : devenir conscients, responsables et acteurs de votre santé !



Installé depuis peu à Saint Ybars, il vous recevra au cabinet médical du village les lundis, jeudis et vendredis ou au cabinet de Toulouse (Pont des Demoiselles).



Tarifs au prorata des revenus : de 20 à 50 €.

Plus d'infos sur le site acupuncture-toulouse.fr

Sur rdv au 06 51 59 02 31

ou par mail patrick@ledispensaire.com

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

LE COMITÉ DES FÊTES

Cette année, la Fête reprend de plus belle !!!



Le trait d'union éparchois

QUOI DE NEUF À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ?

DES PETITS ET DES GRANDS LECTEURS BIEN SAGES !

Nous accueillons toujours avec grand plaisir nos lecteurs, c'est un court moment de calme et d'enrichissement. On s'assoit tranquillement avec un livre qu'on feuillette, délicatement.



Chez les plus jeunes, certains y resteraient bien toute l'après-midi, plutôt que de retourner en classe, mais la maîtresse veille ! Cette visite à la bibliothèque pour trois classes de l'école

constitue une activité au sein du cadre scolaire.

Nous remercions les personnes qui nous ont fait des dons, mais compte tenu de l'espace très réduit dont nous disposons, nous ne pouvons pas prendre d'autres livres, ou seulement des livres neufs dans le cadre du renouvellement, toujours nécessaire.

Dans les nouveautés, nous allons recevoir entre autres : le dernier Bernard MINIER, *Insomnia* de Sarah PINBOROUGH, *La porte du vent* de Jean Marc SOUVIRA, *Riviera* de Joann SFAR,.....

Les bénévoles,

Patricia et Michel

VITALITÉ ÉPARCHOISE



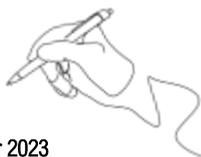
Un très bon départ pour ce premier semestre 2023. L'association continue à vous faire partager des moments festifs comme nous vous l'avions promis.

C'est ainsi que nous vous avons proposé en mars dernier une pièce de théâtre avec la participation de la troupe « Lous Comedians Minjoebols » qui vous a interprété une comédie de premier choix intitulée : « Jacouti ne sera pas maire » en compagnie du fameux duo **Catinou et Jacouti**.



Nous avons hâte de vous accueillir, alors n'oubliez pas de réserver et payer vos repas à la mairie ou à la boulangerie, comme tous les ans !!!

Le comité des fêtes



Solution des mots croisés
du Trait d'Union n°42, janvier 2023

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1		C	E		P	P		P		D		R
2	C	A	T	A	L	O	G	U	E	R	A	I
3		N	E	N	I		A	E	R	A		O
4	M	A	T	A		P	I	R	O	M	A	N
5		L	A	C	E	E				S	A	N
6	S	I		O	N	C	E	T		T	A	
7		S	O	N	N	E		O	V	U	L	A
8	P	E	R	D	U		A	U		R	E	G
9		E	T	A	I	E	N	T		G		E
10	I	S	I	S		A	N			P	I	G
11	L		E		R	U	E	E		E	R	S
12	E	T		T	A	X	E	E		S	E	

Juin 2023

17

Le trait d'union éparchois



Des personnages emblématiques créés par Charles MOULY. Occitans dans l'âme, ils continuent leur route en comblant de plaisir le public venu très nombreux à la salle des fêtes de Saint-Ybars. Leur renommée n'est plus à prouver ! Un vrai enchantement partagé par les Éparchoises et Éparchois qui ne s'en lassent pas. Des fous rires répétés durant deux heures de délire ! La chaleur était autant dans les cœurs que dans la salle des fêtes surchauffée par un soleil généreux.

Les péripéties de Catinou et Jacouti ne s'arrêtent pas là, qui sait ! nous les retrouverons peut-être bientôt dans de nouvelles aventures ! À bon entendre, salut !

Après cette « Première » appréciée par tous les spectateurs, nous nous sommes concentrés sur notre 1^{er} **marché de printemps** qui s'est déroulé en mai dernier. Là encore le public éparchois et des villages alentours a répondu présent. Un grand merci, cela nous donne courage et motivation pour continuer à répondre à vos attentes.

Le soleil n'était pas au rendez-vous, mais comme la presse locale l'a si bien résumé : ce fut « un marché de printemps pluvieux mais heureux ». Les halles couvertes de Saint-Ybars ont su transformer l'essai en une belle réussite. Bravant le mauvais temps, tous les ingrédients étaient réunis pour satisfaire le public. Commerçants, producteurs, artisans et créateurs ont régalié les visiteurs. La richesse du territoire local était là, authentique et conviviale. Pour couronner le succès de cette manifestation, la banda « Los Campaneros » et les majorettes de Rieux Volvestre ont animé avec brio cette journée festive.



Un petit clin d'œil amical au comité des fêtes de Ville-neuve du Latou qui, la veille, avait ouvert les festivités sous le signe d'une journée de la biodiversité, et s'est fait l'écho en annonçant notre marché de printemps. Notons que certains des producteurs présents à Saint-Ybars venaient de ce village voisin. Merci pour leur participation.

Maintenant tournons-nous vers l'avenir et plus précisément sur notre prochaine manifestation :

2^{ème} édition de notre **vide grenier annuel** qui se déroulera dimanche 10 septembre prochain. Retenez dès maintenant cette date, car ce vide grenier est ouvert, en priorité, à tous les habitants de Saint-Ybars. Les modalités d'inscription vous seront communiquées sans attendre afin que vous puissiez y participer dans les meilleures conditions.

Et puis, viendront les fêtes de Noël, et notre 3^{ème} édition de notre **marché de Noël** qui se déroulera dimanche 17 décembre. mais laissons le temps au temps, le Père Noël se repose encore un peu avant de venir ravir les petits comme les grands.

Nous tenons aussi à vous faire partager notre enthousiasme pour continuer notre mission à créer ce lien social si cher à Saint-Ybars en maintenant notre petit café « social » qui chaque vendredi et samedi matin ouvre ses portes aux riverains comme aux gens de passage qui viennent visiter notre beau village. Merci à toutes celles et ceux qui viennent passer un moment de partage autour d'un café, d'un thé ou tout autre rafraîchissement sur la place du village.



Il faut rappeler que tout cela est possible grâce à la bonne volonté de tous les bénévoles qui participent activement mais aussi à nos généreux partenaires et donateurs qui nous apportent soutien et encouragement. Merci également à la municipalité toujours présente pour nous accompagner financièrement et matériellement. Sans tous ces appuis, nous n'aurions pas la possibilité d'organiser tant d'animations. Merci au public qui nous accompagne à chaque événement !

L'équipe Vitalité Éparchoise

ATELIER DE DESSIN-PEINTURE Atelier *«Et p'Art Choix»*

(Sous les arcades de la mairie, à gauche, horaires et calendrier sur la porte)

6 extraits des 8 («atelieristes») de l'atelier, chacun-e dans ses choix, ses couleurs, ses projets, sa personnalité, bonne humeur. Si il y a des thèmes, ils se décident en groupe (ensemble quoi !) et doivent être, chacun, terminés dans un temps défini.



Tout style, tous niveaux, pour tous !
((Même ceux et celles qui ont les cheveux mauves ou roses))



Venez nous voir au moment pause, à 16h30 pour discuter 10mns, boire et grignoter un bout avec nous ((Une séance de 3h offerte))

Pour en savoir plus, tél: 06-15-92-95-40

DU CÔTÉ DE LA BANDA...

Après une année marquée par d'énormes progrès et un concert de fin d'année d'une grande qualité, il est temps pour l'Atelier Musical de Saint-Ybars de débiter sa trêve estivale et pour la banda Los Compañeros, une saison bien remplie.

Le samedi 17 juin, les élèves de l'Atelier musical ont présenté leur concert de fin d'année dans le cadre de la deuxième édition de la Barba'banda. Un spectacle qui a fait l'unanimité dans le public et qui conclut une année marquée par une belle progression chez chaque musicien. Pour le dernier morceau du spectacle, les élèves de l'atelier ont eu la surprise d'être rejoints par la banda Los Compañeros de Saint-Ybars.

En plus du spectacle de fin d'année de l'Atelier musical, cette deuxième édition de la Barba'Banda fut l'occasion d'entendre le

Le trait d'union éparchois

répertoire festif de la Banda Los Compañeros, ainsi que les reprises Pop/Rock de Mat Solo.

Si le mois de juin sonne comme la fin de l'année pour les élèves de l'Atelier musical, c'est le coup d'envoi de la saison pour les musiciens de la banda Los Compañeros. Une saison riche et explosive durant laquelle les musiciens joueront leurs nouveaux



morceaux. Vous pourrez aussi bien retrouver l'énergie débordante du groupe au détour d'une fêria comme celle de Céret, le week-end du 15-16 juillet, qu'à l'une des nombreuses fêtes de villages environnants (Gaillac-Toulza, Carbone, Esplas, Mas d'Azil...). Pour ne rien manquer de l'actualité du groupe, n'hésitez pas à vous abonner à leur page Facebook et Instagram.

CLUB DES AÎNÉS DE SAINT-YBARS

Le Cercle de l'Amitié



Le Cercle de l'Amitié est dans la peine, Marius MIGOTTO et José-Maria CUESTA nous ont, hélas, quittés. Leur absence nous attriste profondément et nous leur gardons une place au chaud dans nos cœurs. Nous adressons à leurs familles nos sincères condoléances.

La vie du club continue difficilement avec une rencontre mensuelle, qui la plupart du temps se passe autour d'un repas au restaurant. Cette sortie est parfois la seule pour certains d'entre nous et pour cette raison nous persévérons à maintenir cette convivialité avec le dévouement de notre présidente, Élisabeth GIRAUD LOUISE.

Nous avons fêté la fête des mères et des pères, il est également prévu d'aller à l'automne dans un cabaret, assister à un repas spectacle.

Une vingtaine d'adhérents ont pris la carte pour 2023, il a été décidé lors de la dernière assemblée générale de la reconduire au même montant, soit 7 euros pour l'année, elle permet d'avoir une assurance responsabilité civile.

Le trait d'union éparchois



Nous souhaitons aux Éparchoises et Éparchois un bel été, riche en rencontres amicales et espérons une bonne santé pour tous.

Si vous voulez participer, contacter

☎ : 06 20 65 52 09, Babeth

☎ : 06 75 91 26 47 Evelyne

Amicalement...

Le Cercle de l'Amitié

UNE AUTRICE PARMI NOUS...

Sur une planète dévastée par une catastrophe écologique majeure et désertée par les humains, réfugiés dans une station spatiale, la vie redémarre en Occitanie... Les lichens, les mousses et les plantes lancent le projet fou de reconquérir ces terres brûlées et de répandre l'espoir au cours de leurs vertes progressions, jusqu'à se retrouver place du Capitole, symbole de retrouvailles et du vivre ensemble. Ces longs périple semés d'embûches sont l'occasion de reconstruire société et démocratie sur des bases nouvelles, capables d'apprendre du passé

aveuglé et meurtrier

et de priver les humains de leur toute puissance afin de leur interdire de renouveler leurs erreurs.

Au bout du l'harmonie...

temps et du chemin, la vie et

Cette formidable leçon a été écrite pour la jeunesse par une Éparchoise amoureuse de la nature et des Pyrénées... et des livres, des bouquins, des ouvrages, des albums... En traversant Saint-Ybars, vous avez certainement remarqué devant sa porte un frigo plein de livres en tous genres, baptisé « La Frigothèque », l'occasion pour elle de partager avec vous sa passion de la lecture... Prenez et déposez... lire des livres délivre...

Élise Duchêne, *L'Aube Verte*

Deux tomes, « *La Grande Marche* », 118 pages

et « *La Coalition* », 60 pages

Les Éditions Sydney Laurent

VIE PRATIQUE

CÔTÉ COMPOSTAGE PARTAGÉ ...

La fréquentation des sites de compostage partagé du village est globalement en croissance, surtout au niveau de la cantine. Ce site mis en place en novembre dernier est de plus en plus fréquenté, en atteste la vitesse de remplissage du bac d'apport.

Alimenté à la fois par les enfants accompagnés des animateurs de l'ALAE sur les temps de repas ainsi que les habitants, il se remplit beaucoup plus vite que le premier site installé rue de la Porte du Mazet dans le virage.

Celles et ceux, qui ont retiré un seau et signé la charte pourront récolter un compost mûr à la fin de l'été sur le site de la cantine. Une communication sera faite par mail pour inviter les usagers à venir prendre du compost. L'éventuel surplus non distribué pourra être donné à la commune pour enrichir les plantations du village.

Concernant le site rue de la Porte du Mazet une récolte de compost mûr a été faite en juin, les usagers ayant été prévenus par mail.

En mairie, des seaux restent encore à disposition des habitants. N'hésitez pas à venir vous équiper et déposer vos épluchures, fruits et légumes abimés dans nos composteurs et contribuer ainsi à la réduction des déchets et à la production de ressources



organiques pour vos jardins et jardinières !

Pour rappel : les personnes qui souhaitent composter et récolter le compost doivent juste signer une charte d'utilisation (à demander en mairie).

Volontariat : Malgré notre appel lancé dans la précédente édition du Trait d'Union, personne ne s'est encore manifesté pour participer au suivi des sites. Nous cherchons donc toujours à étoffer l'équipe de brasseurs/brasseuses (un brassage prend environ 15 mn et doit être fait chaque semaine).

Pour toute question et envie de participer, veuillez contacter :

Agnès LECLAIRCIE (référente de site)

☎ : 06 07 11 33 05



Le trait d'union éparchois

ADRESSE DU CPI LEZAT SUR LEZE

Caserne des pompiers
Lieu dit Izam
09210 LEZAT SUR LEZE
Téléphone: 05 61 69 13 74
Fax: 05 61 68 92 66

CPI : Centre de première intervention



- 112** Europe entière
- 18** Sapeurs-pompiers
- 114** Malentendants (par sms uniquement)
- 15** SAMU
- 17** Police et gendarmerie
- 05 61 77 74 47** Antipoison / Toxicovigilance Région Occitanie

**N'oubliez pas qu'un défibrillateur est à votre service en cas de nécessité.
Il est situé sous la halle de la mairie, à gauche de la porte d'entrée.**



Liste des dentistes à proximité :

Jérôme SALEFRANQUE

09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 34 02 62 75

Christophe ALFONSO

09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 61 69 30 97

Nathalie MARCHETTI

09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 61 69 46 29

Anne GALEY

09130 Le Fossat
☎ : 05 61 68 57 76

Nicolas GUICHARD

09130 Le Fossat
☎ : 05 61 68 57 76

Liste des masseurs kinésithérapeutes à proximité :

René BARDOU, Xavier VIGUIER

09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 61 69 14 96

Romain FOUGOUX

09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 34 03 15 80 – 06 70 11 31 47

Jean-Luc ICARD

09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 62 24 86 33

Carmen PEREZ SAUS

09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 61 69 21 21





Santé et bien-être à Saint-Ybars

NOTRE PÔLE SANTÉ



PHARMACIE DU VILLAGE

Adresse

3 place Éparchoise

☎ : 05 61 69 19 02

Heures d'ouverture

Lundi : 14h30 à 19h15

Mardi, Jeudi et Vendredi

09h15 à 12h30

et 14h30 à 19h15

Mercredi : 09h15 à 12h30 et 15h00 à 19h15

Samedi : 09h15 à 12h30

Jours de garde 2^e semestre 2023

25 au 31 août

17 au 23 novembre

CABINET MÉDICAL

Adresse

32 rue Mage d'en Bas

09210 Saint-Ybars

Médecine Générale

Dr. Ion TUDOSIE

☎ : 05 61 68 69 12

Sur RDV

(par Doctolib ou téléphone)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Consultations 08h30-12h30 et 16h00-19h00

Visite à domicile 13h00-15h30

Mercredi consultations 08h30-15h00

Samedi consultations 08h30-12h30

Cabinet d'infirmières

Carole, Charlotte et Sylvaine

☎ : 05 61 69 18 29

L'Art Zen

Massages personnalisés, californien, thaï,

visage japonais, minceur. Sur RDV

☎ : 07 69 94 27 89

Coach professionnel et praticien holistique

Massages - hypnose corporelle - magnétisme

M. Morgan CORDELET. Sur RDV

☎ : 06 83 34 82 25

Praticien en énergie traditionnelle chinoise

M. Patrick SALVAGIOTTI. Sur RDV

☎ : 06 51 59 02 31





Le trait d'union éparchois

HORAIRES DÉCHÈTERIES

LES-BORDES-SUR-ARIZE
LE FOSSAT
LÉZAT-SUR-LÈZE

du mardi au vendredi
8h - 12h / 14h - 16h15

Samedi
8h - 12h / 14h - 17h30

**Horaires d'été des déchèteries
de Lézat-sur-Lèze, Le Fossat,
Les Bordes-sur-Arize**

Du 19 juin au 26 août
Mardi à samedi de 7h30 à 14h

<https://www.arize-leze.fr/Les-decheteries.html>

HORAIRES DES CARS DE SAINT-YBARS À TOULOUSE



Ligne 358 : Le Fossat - Saint-Sulpice - Toulouse

(anciennement ligne 58)

Horaires valables du 08/07/22 au 31/08/23

Tous ces services sont réalisés par REGIE DÉPARTEMENTALE DES TRANSPORTS.

Tous les véhicules de cette ligne sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

JOURS DE LA SEMAINE		LAV	LAV	LAV	LAV	S	D+JF	LAV	S	S	L&S	LAV	S	D+JF
PÉRIODES SCOLAIRES		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
PETITES VACANCES		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
ÉTÉ		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
LE MAS-D'AZIL	Grotte													14:00
LE FOSSAT	Place		06:18	06:18					12:15					15:18
SAINT-YBARS	Ecole	06:10	06:30	06:30	06:50	07:30	08:30	12:15	12:27	15:30	15:30	15:30	15:30	16:30
MASSABRAC	La Tuilerie ☺	06:13	06:33	06:33	06:53	07:33	08:33	12:18	12:30	15:33	15:33	15:33	15:33	16:33
LEZAT-SUR-LEZE	Halle	06:18	06:38	06:38	06:58	07:38	08:38	12:23	12:35	15:38	15:38	15:38	15:38	16:38
SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	Victor Hugo	06:24	06:44	06:44	07:04	07:44	08:44	12:29	12:41	15:44	15:44	15:44	15:44	16:44
BEAUMONT-SUR-LEZE	Vignoles	06:30	06:50	06:50	07:10	07:50	08:50	12:35	12:47	15:50	15:50	15:50	15:50	16:50
LAGARDELLE-SUR-LEZE	Moulin d'Augé ☺	06:35	06:55	06:55	07:15	07:55		12:40	12:52	15:55	15:55	15:55	15:55	
	Ravelins ☺						08:55							16:55
LABARTHE-SUR-LEZE	Eglise						09:06							17:06
	Le Canton ☺	06:40	06:59	06:59	07:19	07:58	09:08	12:44	12:56	15:59	15:59	15:59	15:59	17:06
PINS-JUSTARET	La Cépette ☺	06:45	07:01	07:04	07:25	08:00	09:10	12:46	12:58	16:01	16:01	16:01	17:01	17:10
ROQUES-SUR-GARONNE	Centre Commercial (1)	06:52	07:07	07:10	07:35	08:06	09:16	12:52	13:04	16:07	16:07	16:07	17:07	17:16
PORTET-SUR-GARONNE	Centre Commercial (1)	07:05	07:14	07:20	07:40	08:13	09:23	12:59	13:11	16:14	16:14	16:14	17:14	17:23
TOULOUSE	Silos (1) ☺	07:07	07:21	07:27	07:47	08:20	09:30	13:06	13:18	16:21	16:21	16:21	17:21	17:30
	Gare Routière (2) ☺	07:24	07:48	08:00	08:30	09:47	09:48	13:30	13:42	16:47	16:47	16:47	17:47	17:53

JOURS DE LA SEMAINE		S	L&S	L&V	D+JF	L&V	S	L&S	L&V	D+JF	S	L&V
PÉRIODES SCOLAIRES			●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
PETITES VACANCES			●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
ÉTÉ			●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
TOULOUSE	Gare Routière (2) ☺	09:00	09:00	09:00	10:00	12:50	14:00	17:05	17:35	18:10	18:15	18:15
	Silos (1) ☺	09:28	09:28	09:28	10:18	13:12	14:28	17:38	18:03	18:28	18:38	18:43
PORTET-SUR-GARONNE	Centre Commercial	09:35	09:35	09:35	10:25	13:19	14:35	17:45	18:10	18:35	18:45	18:50
ROQUES-SUR-GARONNE	Centre Commercial	09:41	09:41	09:41	10:29	13:23	14:38	17:50	18:15	18:39	18:50	18:55
PINS-JUSTARET	Bourassol ☺	09:46	09:46	09:46	10:35	13:29	14:44	18:02	18:25	18:44	18:56	19:03
LABARTHE-SUR-LEZE	Le Canton ☺	09:49	09:49	09:49	10:36	13:33	14:48	18:05	18:30	18:45	19:00	19:07
	Eglise				10:37					18:46		
LAGARDELLE-SUR-LEZE	Ravelins ☺				10:45					18:55		
EAUNES	Moulin d'Augé ☺	09:53	09:53	09:53		13:36	14:51	18:10	18:35		19:04	19:11
BEAUMONT-SUR-LEZE	Vignolles	09:57	09:57	09:57	10:54	13:41	14:56	18:15	18:40	19:04	19:07	19:15
SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	Le Château	10:05	10:05	10:05	11:01	13:48	15:03	18:22	18:47	19:11	19:17	19:23
LEZAT-SUR-LEZE	Halle	10:10	10:10	10:10	11:06	13:54	15:09	18:27	18:52	19:17	19:22	19:28
MASSABRAC	La Tuilerie ☺	10:16	10:16	10:16	11:12	13:59	15:14	18:33	18:58	19:22	19:29	19:33
SAINT-YBARS	Ecole	10:17	10:17		11:13	14:01	15:16	18:35	19:00	19:23	19:30	19:35
LE FOSSAT	Place				10:29			18:47				
LE MAS-D'AZIL	Grotte				10:55							

Le trait d'union éparchois



LE MARCHÉ DE SAINT-YBARS

Tous les vendredis matin entre 9h et 12h

Un boucher charcutier, Florent RIZZO

Un primeur, Alain BOURLIER

Un caviste, Damien PORTOLAN

Tous les mardis matin de 10 h à 11 h

Un épicier, Claude GUERERRO, gare son camion sur la place du village pour vous proposer ses produits.

ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS DE SAINT-YBARS

NOS SERVICES PUBLICS



L'agence postale communale

est à votre service pour toutes vos opérations courantes (excepté les ouvertures de compte)

Heure de levée : 10h00

Ouverture du lundi au samedi de 8h45 à 12h15

☎ : 05 34 01 53 10



École publique de Saint-Ybars

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h45 - 12h00 et 14h00 - 16h45

Regroupement Pédagogique Intercommunal de Saint-Ybars, Canens, Castagnac et Massabrac

École primaire
3, rue Croix d'Auzenac
09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 69 18 65

✉ : 0090477v@ac-toulouse.fr



Accueil de loisirs associé à l'école (ALAÉ)

Nos temps d'accueil en scolaire

Le matin de 7h30 à 8h45

Le midi de 12h00 à 14h00

Le soir de 16h45 à 18h30

Contact : Mme Julie ARMANDO

Directrice ALAÉ

✉ : alae.saintybars@leolagrangre.org

☎ : 05 61 67 31 48

🌐 : <http://www.enfance.jeunesse-leze.com>



PRINCIPAUX COMMERÇANTS, ARTISANS ET ENTREPRISES

Atelier ART'LIER

Maillo
38 promenade de derrière le ville – 09210 Saint-Ybars
sur RDV
☎ : 06 15 92 95 40

Boulangerie Pâtisserie

Christian et Monique PUJOL
7 place Éparchoise – 09210 Saint-Ybars
Fermée le mercredi
☎ : 05 61 69 18 31

Chilia – Modéliste styliste - Insolences textiles

Pascale CAROL
26 rue du Milieu – Saint-Ybars
✉ : contact@chilia.fr
🌐 : www.chilia.fr

Cosmétiques au lait d'ânesse, Cosméane

Lieu-dit « Grave d'en bas »
1776 route de Saint-Sernin – 09210 Saint-Ybars
☎ : 06 46 38 06 99 – 07 83 63 04 83
✉ : contact@cosmeane.com
🌐 : www.cosmeane.com

CTII

10 lotissement le Foirail - 09210 Saint-Ybars
☎ : 09 70 40 17 51
✉ : contact@ct2i.org
🌐 : www.ct2i.org

Équilibre Yoga

Magalie BOUCHET
09210 Saint-Ybars
✉ : ecrireaequilibre@gmail.com
☎ : 07 83 89 95 80

Foxy'Cap

09210 Saint-Ybars
☎ : 06 77 38 85 26
✉ : mjp.renard@gmail.com

Garage Mécanique Générale

Didier TROY
13 côte de la Sauveterre - 09210 Saint-Ybars
☎ et 📞 : 05 61 69 23 03

Le trait d'union éparchois

Lez'arts des jardins

Entretien des jardins et espaces verts

Jérémie GIRARD
Lieu-dit « Le Moulin »
182 route de Saint-Sernin - 09210 Saint-Ybars
☎ : 05 34 01 88 94 – 06 66 31 41 34

Négociant en bois et fourrage

Jean-Claude MAZARD
Lieu-dit « Le Périssé » - 09210 Saint-Ybars
Fermé le samedi après-midi,
dimanche et lundi matin
☎ : 05 61 69 34 56 – 06 82 85 01 96

PC42, Réparateur informatique

Clet BOURGOIS
13 rue Mage d'En Haut - 09210 Saint-Ybars
☎ : 07 69 97 54 39
✉ : thepc42@protonmail.com
🌐 : www.thepc42.com

Pharmacie du village

Patricia SACRISTE
3 place Éparchoise - 09210 Saint-Ybars
Fermée le samedi après-midi, dimanche et lundi matin
☎ : 05 61 69 19 02

Salon de coiffure

Adeline TAPIE
1 place Éparchoise - 09210 Saint-Ybars
Ouvert seulement le jeudi sur rendez-vous
☎ : 06 02 16 15 82

Taxi Dujardin

Commune de stationnement : Saint-Ybars
☎ : 06 35 90 79 35

Atelier TERRA Krystel

Krystel MANTOVANI
27 rue Mage d'en Haut - 09210 Saint-Ybars
☎ : 06 46 64 32 67

TRAVAUX - CONSTRUCTION – BUREAU D'ÉTUDES

AC Plomberie

Chauffage et Sanitaire

2 chemin de la Croix de Coujette - 09210 Saint-Ybars
☎ : 07 86 63 11 01
✉ : adrien.crespo@hotmail.fr

Le trait d'union éparchois



ESCAAYRE ALU

Fabrication et pose menuiserie Alu – PVC – Volets roulants –
Garde-corps – Portails – Clôtures – Vêrandas - Portes – Fenêtres
Moustiquaires

79 route de Lézat - 09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 08 46 44 – 06 22 18 53 58

✉ : 05 61 60 89 91

🌐 : <https://escayre-alu.fr/>

Société Bureau d'Études de la Construction

Ingénierie, études techniques

Frédéric SANTAROSSA

Ingénierie, études techniques

Lieu-dit « Mestre Roc » - 162 chemin de la Râpe

09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 69 62 86 – 09 74 44 52 43

TcTcP

Travaux de maçonnerie générale
et gros œuvre de bâtiment

Johann GUEGANTON

Lieu-dit « Escapat le Vieux » - 1595 route de Tartifume

☎ : 06 60 65 64 55

MANGEZ À SAINT-YBARS : RESTAURANTS

Auberge du Périssé

Restaurant - Cuisine traditionnelle

Bruno et Xavière

1801 route de Gaillac

09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 68 99 38

✉ : aubergeduperisse@gmail.com

🌐 : www.aubergeduperisse.com

L'Authentique

Bar restaurant - Cuisine traditionnelle – Ouvert à l'année

Vanessa et Benjamin

289 route de Ravage (bordure du lac communal)

09210 Saint-Ybars

☎ : 06 52 54 73 40

✉ : lauthentiquestybars@gmail.com

🌐 : www.facebook.com/lauthentiquestybars

Pizzas La Grange

À emporter toute l'année – Sur place en terrasse l'été

46 Promenade de derrière la ville

09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 69 16 64

SÉJOURNEZ À SAINT-YBARS :

GITES ET CHAMBRES D'HÔTES

Dominique et Patrice BLOY

Gîte rural

Burret – 4259 route d'Escayre

09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 69 16 23

LES CHALETS DE SAINT-YBARS

Près de la base de loisirs avec son lac

Renseignements et réservations en mairie.

☎ : 05 61 69 18 04 – Secrétariat de mairie

Applicable du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023

01/01/23 au 15/07/23 et 19/08/23 au 31/12/23	15/07/23 au 19/08/23
La nuitée : 50,00€ (minimum 2 nuits)	La nuitée : 60,00€ (minimum 2 nuits).
La semaine : 200,00€	La semaine : 350,00€
Deux semaines : 320,00€	Deux semaines : 650,00€
Trois semaines : 420,00€	Trois semaines : 900,00€
Le mois : 500,00€	Quatre semaines : 1100,00€
	01/07/23 à 31/08/23 Le mois : 1 100,00€

Pour le séjour :

- Animaux domestiques acceptés (sauf chiens dangereux)
- Forfait nettoyage : 50,00€
- Caution : 350,00€





Le trait d'union éparchois

MONTEZ À SAINT-YBARS

Centre équestre : Haras de FANTILHOU

Myriam ROUSSEL – Randonnées et élevage de Mérens.

Lieu-dit Fantilhou – 1275 route de Saint-Sernin

09210 Saint-Ybars

☎ : 06 70 04 52 22

✉ : ines.rousseau535@orange.fr

🌐 : www.harasdefantilhou-fr.com

LOCATION SALLE DES FÊTES

La commune vous propose la salle des fêtes pour vos réunions, mariages, repas, communions, anniversaire...

Réservation au secrétariat de mairie.

☎ 05.61.69.18.04, ou sur place aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Capacité maximale de 150 personnes assises.

Un état des lieux est réalisé à la remise de la clé et en fin de location.



WEEK END

La location s'entend du vendredi 18h au dimanche 18h

Associations de Saint-YbarsGratuit

Éparchois 150 €

Extérieurs au village300 €

SEMAINE

La journée

Associations de Saint-YbarsGratuit

Éparchois et extérieurs au village.....50 €

CONCESSIONS FUNÉRAIRES / TARIFS *



ANCIEN CIMETIERE

Trentenaire : 120€



NOUVEAU CIMETIERE

Trentenaire : 175€

Cinquantenaire : 292€

99 ans : 577€



COLUMBARIUM

Trentenaire : 300€

Cinquantenaire : 500€



JARDIN DU SOUVENIR gratuit

* Ces tarifs n'incluent pas les frais de dossiers établis au moment de l'achat de la concession.

CULTE À SAINT-YBARS



Saint-Ybars dépend du secteur « **Saint-Etienne** » qui regroupe les communes de Lézat, Saint-Ybars, Durfort, Sainte-Suzanne et Villeneuve-du-Latou.

☎ : 05 61 69 18 31

Chapelet et messe à Saint-Ybars : tous les 1ers mercredis de chaque mois à 11h00.



LISTE DES ASSOCIATIONS, ESSENTIELLES À LA VIE DU VILLAGE

AAPPMA

Gestion intercommunale de la pêche au lac de Saint-Ybars,
concours, remise de prix, empoissonnement...

Président : Serge PERISSE

☎ : 05 61 69 10 33

ATOUT MÔMES

Parents d'élèves de l'école de Saint-Ybars...

Présidente : Sandra DUPRÉ

☎ : 06 20 81 34 64

BANDA LOS CAMPAÑEROS,

Animations fêtes locales, anniversaires,
apéritifs concerts...

Président : Romain TROY

✉ : loscompaneros@orange.fr

☎ : 06 37 94 41 56

CERCLE DE L'AMITIÉ

Repas, convivialité, etc

Présidente : Babeth GIRAUD-LOUISE

☎ : 06 20 65 52 09

CLUB DE TENNIS

Situé à la base de loisirs près du lac

Président : Marc SARFATI,

✉ : marc.sarfati31@gmail.com

COMITÉ DES FÊTES

Fête locale, soirées...

Présidente : Nadine SAVIGNOL

Mairie, 12 place Éparchoise – 09210 Saint-Ybars

☎ : 06 82 02 88 74

COUNTRY DANSE

Contact : Claudy LAJOUS

mercredi, tous les 15 jours

☎ : 06 72 30 39 03

FOYER RURAL, ATELIER DE PEINTURE...

Présidente : Danièle ARMANDO

Peinture : Maïlo GALLANT

☎ : 06 15 92 95 40

Le samedi à la salle de vote de la mairie de 15 h à 17 h

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Repas, convivialité, etc...

Président : Jean-Christophe FRANQUINE

☎ : 06 73 73 11 08

VITALITÉ ÉPARCHOISE

Animations du village, Marché de Noël, vide grenier, soirées...

Présidente : Solange VERKINDEREN

Mairie, 12 place Éparchoise – 09210 Saint-Ybars

✉ : vitalite_eparchoise@laposte.net

☎ : 06 87 16 34 41

CONTACTS JEUNESSE

Service enfance jeunesse

Léo Lagrange Arize Lèze

4 ZA le Mongea – 09130 Le Fossat

☎ : 05 61 69 22 56

Espace jeunes Lèze

Service jeunesse de la lèze...

1 boulevard Pasteur – 09210 Lézat sur Lèze

☎ : 06 45 82 41 79

✉ : espacejeunes.leze@leolagrange.org

La fabrique à projets

Hôtel d'entreprises

ZA de Peyjouan – 09210 Lézat sur Lèze

☎ : 07 67 88 50 74

✉ : fap@leolagrange.org



FAITS MARQUANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX



Chacun des points des ordres du jour ont été traités, mais seuls les principaux points seront repris et détaillés dans le Trait d'Union afin de ne pas alourdir inutilement ce journal.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rendre en mairie ou sur le site de la mairie (<https://www.saint-ybars.fr>) pour y consulter l'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Le conseil municipal de la commune de Saint-Ybars, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le maire,

Étaient présents : Monsieur Francis BOY, madame Catherine FASSEUR, madame Agnès MALBREIL, monsieur Jean Luc MARIANI, monsieur Aurélien DELPECH, madame Solange VERKINDEREN, monsieur Nicolas SCHIAVON, madame Isabelle BENAZET, monsieur Jean Philippe CAMPAGNE.

Absents excusés : Madame Marie Christine MAROUDIN VIRAMALE, monsieur Johnny BUOSI, madame Ingrid BISCH, monsieur Cédric FAURE, monsieur Laurent ROUSSEL.

Absents : néant

Procurations de vote : Madame Marie Christine MAROUDIN VIRAMALE à monsieur Francis BOY.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 25 août 2022,
2. Délibération pour autoriser monsieur le maire à signer l'avenant N°1 à la convention d'adhésion au service santé sécurité au travail avec le Centre de Gestion de l'Ariège (CDG09),
3. Délibération modificative N°2,
4. Délibération pour autoriser monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des divers financeurs (État, et Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée) pour les travaux de remise en état, d'isolation, chauffage de deux classes au RDC de l'école,
5. Délibération pour l'admission en non-valeur de titres divers pour les années 2020 et 2021,
6. Délibération pour autoriser monsieur le maire à signer une convention avec la communauté de communes Arize/Lèze afin de confier la réalisation de l'étude des périmètres délimités des abords (PDA) dans le cadre de l'élaboration du PLUI,
7. Délibération pour autoriser monsieur le maire à signer l'avenant N°5 à la convention tripartite avec l'association Léo Lagrange Sud-Ouest, la Caisse des Écoles de Lézat et la commune de Saint-Ybars DU 18 janvier 2018 afin de définir les conditions de fournitures de repas et de règlement pour les enfants fréquentant l'ALAE le mercredi à Lézat,
8. Questions diverses

Points 1, 2, 3, 5, 6, 7 de l'ordre du jour

L'approbation du procès-verbal de la séance municipale du 25 août 2022 ainsi que les points 2, 3, 5, 6 n'ont apporté aucune observation ou réserve et ont été validés et approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Point 4 : Délibération pour autoriser monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des divers financeurs (État et Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée) pour les travaux de remise en état, d'isolation, chauffage des 2 salles de classe au RDC de l'école.

Monsieur le maire rappelle que les deux classes au RDC de l'école sont en très mauvais état et nécessitent des travaux d'isolation, de remplacement des chauffages actuels en vue d'améliorer la performance énergétique. Il présente un devis qui se monte à 24 603,22€ HT pour la classe CP/CE1 en 2023 et 33 156,22€ HT pour la classe maternelle en 2024, soit un total HT de 57 759,44€. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès des divers financeurs (État, Conseil Régional d'Occitanie). Il propose le plan de financement suivant :

Le trait d'union éparchois



Autorise monsieur le maire à déposer un dossier de subvention auprès des divers financeurs (État, Conseil Régional d'Occitanie) comme présenté ci-dessous :

Année 2023 Classe CP CE1 RDC :

Montant des travaux HT : 24 603,22€

Subvention État (DETR) 50 % : 12 301,62€

Subvention Conseil Régional d'Occitanie 25% : 6 150,80€

Commune auto financement 25% : 6 150,80€

Total 24 603,22€

Année 2024 Classe Maternelle RDC :

Montant des travaux HT : 33 156,22€

Subvention État (DETR) 50 % : 16 578,11€

Subvention Conseil Régional d'Occitanie 25% : 8 289,05€

Commune auto financement 25% : 8 289,05€

Total 33 156,21€

Soit un total HT pour les deux classes de 57 759,44€

Il invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le plan de financement,

Autorise monsieur le maire à déposer un dossier de subvention auprès des divers financeurs (État, Conseil Régional d'Occitanie) comme présenté ci-dessous :

Dit que les crédits seront inscrits aux budgets primitifs 2023 et 2024.

Point 8: Questions diverses

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il organise le mercredi 28 décembre 2022 « le père Noël du personnel » avec un repas pris en commun avec les membres du conseil municipal et des familles. Les élus intéressés pour y participer doivent s'inscrire avant 21 décembre 2022.

Madame Catherine FASSEUR demande qu'une ligne pour la commission culture soit intégrée dans le futur budget.

Monsieur Le maire répond que cela est prévu dans la préparation du budget.

Madame Catherine FASSEUR demande si le festival Terre de Couleurs va se dérouler à nouveau en 2023 sur notre commune.

Monsieur Le maire répond qu'il n'a pas, pour l'instant de nouveaux éléments à nous communiquer. Affaire à suivre.

Madame Solange VERKINDEREN demande à quel moment les bancs et tables vont être installés à la base de loisirs.

Monsieur Le maire répond que ceci est prévu courant janvier-février 2023.

Monsieur Jean-Luc MARIANI précise que la prise du four de la salle des fêtes est défectueuse et de ce fait, dangereuse.

Monsieur Le maire doit faire procéder à la réparation.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2023

Le conseil municipal de la commune de Saint-Ybars, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le maire,

Étaient présents : Monsieur Francis BOY, monsieur Johnny BUOSI, madame Catherine FASSEUR, monsieur Laurent ROUSSEL, monsieur Jean Luc MARIANI, madame Sandrine DELOM, madame Solange VERKINDEREN, monsieur Nicolas SCHIAVON, madame Isabelle BENAZET, monsieur Jean Philippe CAMPAGNE.



Le trait d'union éparchois

Absents excusés : madame Marie Christine MAROUDIN VIRAMALE, monsieur Cédric FAURE, madame Agnès MALBREIL.

Absents : Madame Ingrid BISCH, monsieur Aurélien DELPECH.

Procurations de vote : Madame Marie Christine MAROUDIN VIRAMALE à monsieur Francis BOY.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022,
2. Vote du compte administratif 2022,
3. Vote du compte de gestion 2022,
4. Délibération pour l'affectation des résultats 2022,
5. Délibération pour autoriser monsieur le maire à signer la convention de travaux sous mandat pour l'année 2023 avec la Communauté de Communes Arize/Léze,
6. Délibération pour la prise en charge de dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2023,
7. Délibération pour la fixation de nouveaux tarifs de location des chalets pour l'année 2024,
8. Délibération pour autoriser monsieur le maire à signer une convention avec le cabinet BOUYSSOU et ASSOCIES pour défendre les intérêts de la commune devant le tribunal administratif de Toulouse et de l'autoriser à ester en justice dans l'affaire d'un administré qui a déposé une requête pour un refus de permis de construire,
9. Délibération instaurant le cycle de travail au sein de la collectivité de Saint-Ybars,
10. Délibération pour la création d'un emplacement de stationnement d'un taxi,
11. Questions diverses.

Points 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 9 de l'ordre du jour

L'approbation du procès-verbal de la séance municipale du 25 août 2022 ainsi que les points 2, 5, 6 n'ont apporté aucune observation ou réserve et ont été validés et approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Point 7 : Délibération pour la fixation de nouveaux tarifs de location des chalets pour l'année 2024.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer annuellement les tarifs de location des chalets notamment pour la période haute du 1er juillet au 31 août. En effet, il constate que début juillet et fin août, le taux d'occupation est quasiment nul.

Il propose donc des tarifs nouveaux pour l'année 2024 suivant le tableau ci-après :

(Applicable à compter du 1^{er} Janvier 2024 jusqu'au 31 Décembre 2024)

Chalets 334, 335, 336, 337, 339, 340, 342 et 343

Délibération du 25 Février 2023

Saison Basse du 01 Janv. 2024 au 13 Jul. 2024 à 10h00 et du 17 Août 2024 à 16h00 au 31 Déc. 2024	Saison Haute du 13 Jul. 2024 à 16h00 au 17 Août 2024 à 10h00
La nuitée : 50,00€ (minimum 2 nuits) La semaine : 200,00€ Deux semaines : 320,00€ Trois semaines : 420,00€ Le mois : 500,00€	La nuitée : 60,00€ (minimum 2 nuits). La semaine : 350,00€ Deux semaines : 600,00€ Trois semaines : 800,00€ Quatre semaines : 900,00€
Du 01 Juillet au 31 Août 2024 Le mois : 900,00€	
Pour le séjour : Animaux domestiques acceptés (sauf chiens dangereux) - Forfait nettoyage : 50,00€ - Caution : 350,00€	

Le trait d'union éparchois



Il invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Approuve l'application de ces nouveaux tarifs de location des chalets à compter du 01 janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024,

Point 8 : Délibération pour autoriser monsieur le maire à une convention avec le cabinet BOUYSSOU et ASSOCIES pour défendre les intérêts de la commune devant le tribunal administratif de Toulouse et de l'autoriser à ester en justice dans l'affaire d'un administré qui a déposé une requête pour un refus de permis de construire.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un administré de la commune a déposé une requête contre la commune, auprès du tribunal administratif de Toulouse, pour un refus de permis de construire. Il demande aux membres présents de l'autoriser à signer une convention avec le cabinet d'Avocats BOUYSSOU et ASSOCIES pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire et de l'autoriser à ester en justice.

Il invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres par dix voix pour et une abstention (madame Isabelle BENAZET).

Autorise monsieur le maire à ester en justice dans cette affaire, de désigner le cabinet d'avocats BOUYSSOU et ASSOCIES pour défendre les intérêts de la commune devant auprès du tribunal administratif de Toulouse et de signer cette convention.

Point 10 : Délibération pour la création d'un emplacement de stationnement d'un taxi,

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a reçu une demande d'autorisation de stationnement pour un taxi de monsieur Joffrey DUJARDIN, résidant 21, Rue de Dakar Appt 22 31500 TOULOUSE.

La Commission Départementale des Taxis et des Voitures de Petite Remise a émis un avis favorable à cette demande le 31 janvier 2023

Monsieur le maire souhaite l'avis du conseil municipal sur cette demande et ses explications entendues,

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise monsieur le maire à prendre un arrêté d'autorisation de stationnement de taxi au nom de monsieur Joffrey DUJARDIN, premier sur le registre d'attente,

- Donne mandat à monsieur le maire pour la signature de tout document relatif à cette autorisation.

Point 11 : Questions diverses.

Madame Solange VERKINDEREN demande s'il est possible de faire agrandir de vieilles cartes postales, scènes de vie de Saint- Ybars afin de pouvoir les afficher dans le village.

Monsieur le maire ne s'y oppose pas et précise que monsieur CHARRUE, photographe l'avait déjà fait il y a quelques années.

Madame Solange VERKINDEREN propose de s'en occuper et nous devons en discuter lors de la prochaine commission Culture.

Madame Solange VERKINDEREN demande s'il est possible de mettre des cendriers dans le village.

Madame Isabelle BENAZET précise à ce sujet qu'il existe une entreprise qui récupère les mégots et les recycle.

Monsieur le maire lui demande de se renseigner.

Madame Catherine FASSEUR demande, dans le cadre de l'exploitation du terrain de tennis de Saint-Ybars de faire nettoyer le court de tennis.

Monsieur le maire répond que cela va être fait.

Madame Isabelle BENAZET rapporte le fait que des personnes demandent si le restaurant L'Authentique règle régulièrement le loyer de leur commerce.

Monsieur le maire répond que le loyer est réglé tous les mois sans aucune difficulté.

Monsieur Jean-Luc MARIANI demande si les nouvelles plaques concernant l'adressage seront récupérées par leurs propriétaires.

Monsieur le maire répond que cela va être fait.



SÉANCE DU 15 AVRIL 2023

Le conseil municipal de la commune de Saint-Ybars, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le maire,

Étaient présents : Monsieur Francis BOY, madame Agnès MALBREIL madame Catherine FASSEUR, monsieur Laurent ROUSSEL, monsieur Jean Luc MARIANI, madame Sandrine DELOM, monsieur Nicolas SCHIAVON, madame Isabelle BENAZET, monsieur Jean Philippe CAMPAGNE, monsieur Aurélien DELPECH.

Absents excusés : Madame Marie Christine MAROUDIN VIRAMALE, monsieur Cédric FAURE, madame Ingrid BISCH, monsieur Johnny BUOSI, madame Solange VERKINDEREN.

Madame Catherine Fasseur est nommée secrétaire de séance.

Procurations de vote : Madame Ingrid BISCH à monsieur Francis BOY.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2023,
2. Délibération pour le vote des trois taxes de l'année 2023 (foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants),
3. Vote du budget primitif 2023,
4. Délibération pour l'attribution d'une aide au Conseil Départemental de l'Ariège dans le cadre du fonds unique habitat (FUH),
5. Délibération fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,
6. Délibération pour le passage à la nomenclature M57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement,
7. Délibération pour autoriser monsieur le maire à signer une convention avec le cabinet d'avocats CAMILLE pour la saisine du juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de FOIX d'une demande de liquidation d'astreinte,
8. Questions diverses

Points 1, 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour

L'approbation du procès-verbal de la séance municipale du 25 août 2022 ainsi que les points 2, 5, 6 n'ont apporté aucune observation ou réserve et ont été validés et approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Point 2 : Délibération pour le vote des trois taxes de l'année 2023 (foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants).

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le taux d'imposition actuel des deux taxes directes locales :

Taxe foncière bâti : 32,98

Taxe foncière non bâti : 84,48

Il informe le conseil que cette année la commune a la possibilité de fixer également le taux sur la taxe d'habitation des résidences secondaires et logements vacants sur la base du taux de l'année 2022 soit 17,89

Il propose de ne pas augmenter le taux d'imposition de ces trois taxes locales pour l'année 2023 suivant l'avis de la commission des finances en date du 06 avril 2023

- Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux des taxes,

Il propose donc les taux suivants :

Taxe foncière bâti : 32,98

Taxe foncière non bâti : 84,48

Taxe d'habitation : 17,89

Il invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Le trait d'union éparchois



Décide de fixer le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2023 soit :

Taxe foncière bâti : 32,98

Taxe foncière non bâti : 84,48

Taxe d'habitation : 17,89

Point 7 : Délibération pour autoriser monsieur le maire à signer une convention avec le cabinet d'avocats CAMILLE pour la saisine du juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de FOIX d'une demande de liquidation d'astreinte,

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal de la décision de justice concernant un administré qui a construit une maison d'habitation sans autorisation d'urbanisme qui a été condamné à démolir et à une astreinte journalière de 300,00€ par jour de retard. À ce jour, cet administré n'a toujours pas respecté cette décision et la commune souhaite demander la liquidation de cette astreinte. Il demande aux membres présents de l'autoriser à signer une convention avec le cabinet d'Avocats CAMILLE pour la saisine du juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de FOIX d'une demande de liquidation d'astreinte.

Il invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents par dix voix pour et une abstention (madame Isabelle BENAZET).

Autorise monsieur le maire à signer une convention avec le cabinet d'avocats CAMILLE pour la saisine du juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de FOIX d'une demande de liquidation d'astreinte

Point 8 : Questions diverses

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la cérémonie de commémoration de l'armistice du 08 mai 1945 aura lieu le Lundi 08 mai 2023 suivant le programme suivant :

11h00 : rassemblement devant la mairie, défilé et dépôt de gerbe au monument aux morts,

11h30 : Vin d'honneur servi sous les halles de la mairie,

Madame Catherine FASSEUR précise qu'une requête lui a été faite concernant la réfection de la plage du lac.

Monsieur le maire répond que cela va être fait.

Madame Catherine FASSEUR précise que les gérants de l'Authentique demandent que la mairie appose un panneau au lac précisant qu'il n'y pas de poubelles autour de ce lieu.

Monsieur le maire répond que ce panneau va être fait très rapidement.

Monsieur Aurélien DELPECH demande si la mairie ne peut pas élaguer certains arbres au niveau du lac par mesure de sécurité.

Monsieur le maire répond que ce travail a déjà été fait l'année dernière, mais qu'il faut envisager, peut-être d'en retailler quelques-uns.

Monsieur Aurélien DELPECH propose une solution pour éviter les impayés de la commune.

Il suggère, comme sur certaines communes de mettre en place un prélèvement automatique, système mis en place par de nombreuses collectivités avec une grande efficacité.

Monsieur le maire répond que les impayés sont actuellement suffisamment maîtrisés mais nécessitent beaucoup de temps et d'énergie.

Le transport scolaire régional est **GRATUIT** de la maternelle au lycée

selon les conditions prévues par le règlement.

À compter du 1er août, une participation forfaitaire de 25€ pour inscription tardive sera demandée aux familles



Transport scolaire régional : Inscriptions

du 12 juin au 31 juillet 2023

Nouveauté 2023 :

Votre carte de transport vous permet également de voyager en illimité, même les week-ends et vacances scolaires, sur les cars du réseau liO.



Informations et inscriptions en ligne sur

liO-occitanie.fr



Retrouvez Saint-Ybars sur les réseaux sociaux



Inscrivez-vous sur la liste de diffusion au secrétariat de mairie et recevez les infos en temps réel.

Appel à contribution : si vous avez des idées, faites nous les partager...

mairie@saint-ybars.fr

Ce bulletin a été tiré à 350 exemplaires et distribué gratuitement dans chaque foyer de la commune.

Il est également consultable sur le site internet de la mairie www.saint-ybars.fr

Le Trait d'Union est une publication de la mairie de Saint-Ybars - *Ne pas jeter sur la voie publique*

Commission Culture,
Loisir et Communication...

Ingrid BISCH
Francis BOY
Agnès MALBREIL
Jean-Luc MARIANI
Eléonore ROUANET
Nadine SAVIGNOL
Sébastien TAGNERES

...dont le comité de rédaction

Marion DIES
Catherine FASSEUR
Thierry GUILLAUME
Fabienne JAEGER
Laurent ROUSSEL
Solange VERKINDEREN

Merci à tous les contributeurs !

Photo : Saint-Ybars, le Latou, route de Saint-Semin